

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**4^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**RAPPORT RELATIF AUX
DROITS DE L'HOMME DES MIGRANTS**

PAR

**MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC**

Genève, le 20 Mars 2007

Je vous remercie Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. le Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme des migrants pour la présentation de son important rapport qui traite de l'impact des lois et des mesures administratives sur les migrants. Vu l'importance que mon pays accorde à cette question, nous avons répondu au questionnaire du Rapporteur Spécial et nous prenons note que nos réponses seront incluses dans le prochain rapport de M. Bustamante.

Dans son rapport, M. le Rapporteur Spécial a fait des recommandations importantes et pertinentes au sujet du Forum Global sur la Migration et le Développement, qui se tiendra à Bruxelles, du 9 au 11 juillet 2007. Mon pays, qui accorde une attention particulière à la thématique de la migration dans toutes ses dimensions, participe activement au suivi du dialogue de Haut niveau de septembre 2006 et apporte sa contribution à la préparation du Forum Global dans un cadre flexible permettant d'aborder la thématique de la migration et le développement dans un esprit de partenariat. Notre participation à ce forum fait suite à la tenue au Maroc, les 10 et 11 juillet 2006, de la Conférence Euro-méditerranéenne sur la migration et le développement qui a débouché sur l'adoption d'une Déclaration et d'un programme d'action, devant être mis en œuvre dans le plein respect de la dignité et des droits fondamentaux des migrants, et dont les principaux éléments sont :

- 1- La Promotion du développement à travers, notamment :
 - L'amélioration de la coopération économique ;
 - La promotion de mesures concrètes destinées à renforcer la contribution des immigrés à la réduction de la pauvreté et ce, à travers des politiques et programmes de développement ;
 - La promotion de l'intégration régionale.

- 2- Le Développement des connaissances et du savoir- faire et mesures visant à assurer que des compétences suffisantes soient disponibles pour le développement des pays Africains, en oeuvrant à :
 - Définir des mesures pour éviter la fuite des cerveaux et pour faciliter le retour des étudiants dans leur pays d'origine à la fin de leurs études ;
 - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin de réduire la fracture numérique qui ne cesse malheureusement de s'aggraver.

- 3- Le renforcement de la coopération en matière de formation ;

- 4- L'établissement de programmes de coopération en matière de gestion de la migration légale, à travers ,notamment, le renforcement des services administratifs responsables de l'émigration ;

- 5- L'adoption de mesures facilitant la circulation des travailleurs et des personnes ;

- 6- La coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Monsieur le Président,

En tant que pays qui a été un des premiers promoteurs et parties de la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, je voudrais souligner l'importance de l'adhésion de la Communauté Internationale à cet instrument destiné à assurer la protection et le respect des droits de l'Homme de cette tranche importante de la population mondiale.

Je voudrais, dans ce contexte, indiquer que la Haute sollicitude de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI pour la Communauté marocaine qui se trouve à l'étranger se traduira très prochainement par la mise en place d'un Conseil Supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger, dont le cadre juridique est en voie d'élaboration par notre Institution Nationale des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.